

DEVENEZ **APPRENTI INGÉNIEUR AGROCAMPUS OUEST !**

Les apprentis préparent le même diplôme, reconnu par la Commission des titres d'ingénieurs, que les étudiants classiques, mais ils suivent leur formation sur trois années en alternance entre une entreprise et Agrocampus Ouest (rythme d'alternance annuel : 60% entreprise / 40% école). Le statut d'apprenti permet d'être salarié tout en bénéficiant des avantages du statut d'étudiant.

Les avantages

- Formation professionnalisante pour acquérir la culture d'entreprise et devenir directement opérationnel
- Formation rémunérée mensuellement (non imposable) / pas de droits de scolarité
- Statut salarié donc comptabilisation des années travaillées
- Prise de responsabilités progressive dans l'entreprise
- Expérience professionnelle de poids sur un CV
- Des entreprises renommées en demande
- Accompagnement personnalisé pour la recherche d'entreprise, via notre partenariat avec l'IFRIA Ouest
- Accompagnement individualisé sur les 3 ans par un tuteur Agrocampus Ouest et un tuteur IFRIA
- Campus dynamique, situé au cœur du 1^{er} bassin agricole et agroalimentaire d'Europe.

AGROCAMPUS OUEST CAMPUS DE RENNES

Ingénieur en
AGROALIMENTAIRE



Les conditions pour devenir apprenti

- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat
- Avoir réussi le concours national AgroVéto / voie apprentissage 20 places pour l'agroalimentaire
- Avoir obtenu le diplôme requis (BTSA, BTS, DUT, Licence Pro)
- Avoir signé, dans les délais réglementaires, un contrat d'apprentissage avec un employeur.

Les dates clés

- www.concours-agro-veto.net et www.agrocampus-ouest.fr
- **Inscriptions concours national AgroVéto / voie apprentissage** : en janvier
- **Épreuve écrite** : en mars
- **Oraux de sélection à l'école** : en avril
- **Signature des contrats d'apprentissage** : de juin à août

La rémunération

La rémunération versée mensuellement, y compris pendant les périodes de formation en centre, est calculée en fonction de l'âge de l'apprenti, de l'année de formation et du montant du SMIC brut (année de référence : 2020).

Ancienneté dans le contrat	Âge de l'apprenti		
	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 ^{re} année • L3	662 €	816 €	1540 €
2 ^e année • M1	785 €	938 €	1540 €
3 ^e année • M2	1032 €	1201 €	1540 €

L'apprenti ne payant pas de charges sociales, son salaire net est presque égal au salaire brut.

La validation linguistique

- Une mission obligatoire de 12 semaines à l'étranger sur les périodes en entreprise
- TOEIC 785
- Une langue vivante 2 en plus de l'anglais

Les spécialisations

- Sciences de l'Alimentation et Management des Entreprises (R&D, Production, sécurité alimentaire et environnementale, Science et transformation laitières, Marketing, management, agroalimentaire)
- Statistiques appliquées - Sciences des données

Quelle entreprise ?

L'entreprise idéale possède :

- un ingénieur dans son personnel, susceptible d'être le maître d'apprentissage,
- une certaine taille en terme de personnel,
- des projets intéressants,
- des contacts à l'étranger.

AGROALIMENTAIRE

Entreprise fabricant des produits alimentaires

PME ou grands groupes locaux, nationaux ou internationaux

Quels métiers ?

Responsable production, responsable QHSE, chef de projet, responsable marketing produit, responsable logistique, chef de projet ingénierie, acheteur, consultant...

Témoignages d'apprentis

« L'entreprise compte sur moi. Je me sens davantage investi et motivé dans ma formation. »

« L'alternance permet de découvrir le monde de l'entreprise et de conforter ses choix professionnels, plus qu'un stage. »

« J'apprécie de contribuer, sur un poste à part entière, aux différentes phases d'un projet. »

www.agrocampus-ouest.fr

Contact

r.apprentissage@agrocampus-ouest.fr
tél. : 02 23 48 53 28

